nieurs civils; le directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'intérieur.

» Les directeurs des administrations préfectorale et municipale; le receveur municipal; le secrétaire archiviste du conseil municipal.

» Le prote de l'imprimerie du conseil municipal. Le premier vice-président de la commission des logements insalubres.

» Le chef de la police municipale. Un gardien de la paix s'étant distingué d'une manière exceptionnelle par un acte d'héroïsme. Deux chefs de division de la préfecture de police. Un employé du service actif de l'octroi. Les ingénieurs en chef de la ville et du département.

» Un cantonnier du service municipal. Le doyen des architectes de la ville. L'architecte en chef du département. L'ingénieur en chef et l'agent-voyer en chef du département. Les architectes de l'Hôtel-de-Ville.

» 5 inspecteurs des travaux de l'Hôtel-de-Ville, 5 artistes sculpteurs de l'Hôtel de-Ville.

» 5 entrepreneurs de l'Hôtel-de-Ville, 10 ouvriers de l'Hôtel-de-Ville.

» 10 délégués des chambres syndicales patronales. 25 délégués des chambres syndicales ouvrières. 27 représentants de la presse parisienne. 4 représentants de la presse départementale. 6 représentants de la presse étrangère.

» Les présidents de l'association des comptables du commerce et de l'industrie ; de l'Union des employés du commerce ; de la Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce.

» Le président du conseil de l'ordre du Grand-Orient. Le grand-maître du rite écossais. Le président de la grande loge symbolique.

» M. Vaucorbeil, directeur de l'Opéra. M. Cohen, chef des chœurs de l'Opéra. Les membres de la commission d'organisation de la fête nationale.»

## LES PRÉPARATIFS MILITAIRES

Sous ce titre : « les *Préparatifs de la France* », le *Petit Marseillais*, bien placé pour être exactement renseigné sur tout ce qui se passe sur les côtes de la Méditerranée, publie la note suivante en tête de ses colonnes :

Une dépêche de notre correspondant de Toulon annonce qu'un grand mouvement règne, depuis hier matin, dans l'arsenal maritime de cette ville, par suite des ordres survenus la veille de Paris.

Le ministre vient de prescrire l'armement immédiat de deux corvettes cuirassées dans notre port : l'*Héroïne*, dont le commandement est confié à M. le capitaine de vaisseau Ribell, et la *Révanche*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Albigot. Cette dernière corvette cuirassée devra être prête à prendre la mer sous trois jours.

Nous savons que le cuirassé *Atalante* va également entrer en armement à Lorient et M. le capitaine de vaisseau Desnouy vient d'en recevoir le commandement.

D'autre part, l'escadre d'évolutions de la Méditerranée a détaché, dès hier au soir, le croiseur *Duguay-Trouin* vers l'Egypte et partira elle-même, pour aller mouiller devant Alexandrie. M. le vice-amiral Krantz va prendre le commandement en chef de toutes nos forces navales dans les eaux égyptiennes et la France peut être rassurée en sachant que l'honneur de son pavillon va être confié à un marin aussi habile.

Jusqu'à présent, les nombreux transports dont le port de Toulon dispose, et qui pourraient aisément transporter 15 à 20,000 hommes, en cinq jours, à Alexandrie, ne sont qu'en expectative d'armement. Aucun ordre n'a encore été donné à leur égard, mais la plupart d'entre eux seraient prêts à recevoir des troupes et du matériel dans les vingt-quatre heures.

Enfin, tous les congés sont suspendus et des officiers, rentrant de faire campagne, ont reçu l'ordre d'embarquer.

On parle de la création d'une escadre dans l'Océan et d'une troisième division de réserve à Toulon, pour l'adjoindre à l'escadre de la Méditerranée

L'escadre ira mouiller devant Bône, où elle attendra des ordres, avant de se rendre en Egypte; elle est actuellement aux Salins d'Hyères; de Bône, elle ira sur les côtes de la Tripolitaine, se rapprochant du théâtre de ses opérations.

Le croiseur *Desaix* prendra demain ici la solde des équipages et ralliera l'escadre qui l'attendra au large sous vapeur: il lui portera les derniers ordres.

## A BORD

A ce moment solennel où la France appelle ses marins aux « dangers du feu et de l'eau » — la Chambre des députés doit regretter amèrement son dernier vote *contre* la marine.

Le lecteur qui, en définitive, est notre principal maître, saura dans le courant de cette étude, pour quels motifs personnels j'aurais pu hésiter à la faire. Mais j'ai reconnu qu'il y avait ici un devoir inéluctable...

Il s'agit non d'attaquer avec une violence vaine, mais d'exposer avec une vérité exacte. Il faut procéder utilement, comme nous l'avons déjà fait, par exemple, au sujet des *Cent mille veuves militaires*, etc. Peut-être aurons-nous le même bon résultat.

Le budget de l'armée navale est, depuis 1870, le mouton sur lequel tous les autres budgets particuliers tondent sans mesure. Au lendemain de l'*Année terrible*, on avait pris 33 millions aux 147 millions de la flotte. Aujourd'hui, le ministère de l'instruction publique enlève à nos vaisseaux et à nos officiers, au matériel et au personnel de la marine une somme de quinze millions pour les donner aux *lycées de jeunes filles* et autres nouveautés révolutionnaires.

Cependant je ne viens pas seulement parler de cela. La Chambre des députés a tout à l'heure causé une douleur mortelle à ce qu'on appelait autrefois le *grand corps* — le corps des officiers de vaisseau. Malgré deux excellents discours du duc de la Rochefoucauld-Bisaccia et de M. Farcy, — conformément à deux discours du ministre de la marine et de M. La Veille — nos députés ont voté la suppression des deux derniers privilèges des officiers combattants, en faveur des corps accessoires de la marine, les non-combattants.

M. Farcy, ancien officier de marine, dont les opinions politiques sont — plus que différentes, — contraires des nôtres, s'est écrié avec raison du haut de la tribune : « Personne ne voudra plus être officier de vaisseau. » Aujourd'hui l'appel de la Patrie va encore trouver une marine puissante — mais après-demain, il serait trop tard...

°°°

Il ne s'agit plus, comme l'autre année, du matériel qu'on ne renouvelle pas. Il ne s'agit point d'appointements. Il s'agit d'une question plus délicate.

J'estime que les deux honorables défenseurs de la marine, MM. de la Rochefoucauld et Farcy, n'ont pas assez, dans leur éloquente protestation, exposé qu'il ne s'agissait en aucune façon d'établir une supériorité de valeur personnelle en faveur des officiers de vaisseau, contre les ingénieurs, les commissaires, les mécaniciens, les médecins. Il y a dans ces différents corps de non-combattants des esprits aussi élevés que dans les grands corps. Leur situation actuelle à tous n'est point en rapport avec les services rendus au pays.

Mais de là à créer pour les non-combattants une situation au détriment des combattants, il y a un abîme, où bien des choses superbes vont s'effondrer.

Jusqu'à ce jour, l'officier de vaisseau avait sur les corps accessoires une sorte de supériorité de grade à laquelle les officiers tenaient avec *un amour-propre légitime, si haut qu'il en devient comme un point d'honneur*.

∴

Tout les officiers de vaisseau sans exception, ont vu dans cette loi votée d'urgence, avant la loi des cadres, l'achèvement suprême d'un système.

M. l'amiral Jauréguiberry ne sait plus ce qui se passe à bord. Ce n'est point la première fois qu'un esprit d'ordinaire clairvoyant, cesse de bien voir en montant au pouvoir. Le ministère est comme ces pics élevés d'où on voit mal, à cause du brouillard !

Le ministre a soutenu la loi, malgré *tous* les amiraux composant le conseil de l'amirauté. Malheureusement, M. Farcy ignorait ce détail presque décisif !

Le ministre pourrait faire une enquête dans les préfectures maritimes. Le Sénat, devant qui la question va venir tout entière — s'il est réellement la Cour d'appel et si la Chambre des députés n'est qu'un tribunal légiférant de première instance — pourrait demander cette enquête. On saura alors la profondeur de la blessure faite par les députés... Le Sénat peut éviter à la France des désastres qui égaleraient ceux d'une destruction de la flotte par une défaite navale. Sinon, nous avons eu l'autre jour un second Trafalgar !

∴

Mon dessein n'est point ici de donner des détails techniques qui diminueraient ma force vulgarisatrice. Il y a une *Cour* encore plus suprême que le Sénat, c'est l'OPINION PUBLIQUE. Nous nous levons à sa barre, — je le répète, avec toutes sortes de ménagements pour les hommes et les idées.

Pourtant, quel article on aurait pu faire, en montrant la Révolution déchirer les pavillons de la marine militaire pour faire, avec leurs bandes rouges, des jupons à ces malheureuses petites filles des lycées, dont on prépare l'avenir de cocottes!

Mais les adversaires de ma thèse seraient trop heureux de me la voir soutenir violemment.

L'amiral Jauréguiberry a été, incontestablement, un des meilleurs généraux de la guerre de 1870. Il a été le plus remarquable des sous-ordres du général Chanzy. Le pays lui doit une vraie reconnaissance pour la tenacité admirable avec laquelle il a résisté pas à pas à l'ennemi, dans l'armée de la Loire. Le corps qu'il commandait directement n'a subi, dans cette glorieuse retraite, qu'un seul échec particulier.

D'autre part, l'amiral Jauréguiberry a été un de nos meilleurs marins. Il a montré dernièrement dans son commandement de l'escadre, les qualités de l'amiral en chef, aussi rares que celles du général en chef.

Mais l'amiral Jauréguiberry a subi la loi fatale qui semble gouverner la plupart des ministres de la marine, marins et non simples bourgeois — il ne sait pas défendre la marine contre des influences contraires, des partis-pris et des haines.

∴

Même M. Gougeard, le ministre de la marine de feu le grand ministère, avait su mieux résister aux projets de lois destructives de la flotte.

Il n'avait pas voulu *submerger dans l'assimilation générale* le *grand corps* des officiers de vaisseau.

Je dis plus.

Un amiral avait dit, en 1880, du haut de la tribune, en parlant de ce projet de loi : « Cette loi aurait inévitablement pour résultat d'empêcher un bon recrutement des officiers de vaisseau, c'est-à-dire du corps qui navigue, qui combat, qui commande... »

Et ce vice-amiral se nommait Jauréguiberry. Il est le même que celui qui, tout à l'heure, vient de faire voter cette loi.

C'est à baisser la tête, en mettant les deux mains à plat sur la face !

Quoi ! depuis 1870, nous avons eu en moins 320 officiers de vaisseau — sur un millier d'officiers. Cette statistique devrait être écrite ici en aussi grosses lettres que le titre *le Figaro* qui est au-dessus de cette étude !...

Nous avons, en moins, un nombre de navires tel, que mon patriotisme m'empêche de l'écrire !

Pendant un certain temps, on a supprimé ou les grands navires ou les petits navires — selon que le ministre n'aimait point ceux-ci ou ceux-là. La flotte s'est trouvée bientôt comme l'homme de la fable, à qui les deux femmes enlevaient, qui, les cheveux gris, — qui les cheveux noirs !

On dirait que, malgré eux, les ministres de la marine, fussent ils conservateurs, subissaient l'influence de la Révolution sociale, qui, pas plus qu'au général de Cissey, ne pardonne point à la marine, son énergie contre la Commune de 1871 !

∴

Personne, parmi les profanes, ne comprend mieux que moi l'émotion soulevée par cette loi dans le cœur des initiés aux solennels sacrifices de la vie militaire marine ! J'ai besoin de dire que, simple écrivain, attaché au plancher des vaches, comme on dit — j'ai cependant quelque peu vécu de cette question marine... De mes deux frères soldats, l'un, qui a dépassé a peine la trentaine, est lieutenant de vaisseau à bord de la frégate-amiral *la Pallas*, qui fait une sorte de tour du monde, et se trouve aujourd'hui à quinze cents lieues de France.

Le lecteur voit que la question de la marine ne m'est point aussi étrangère qu'il le croyait. Donc, je sais comment jadis en France se formait un officier de marine... Hélas ! les députés ont brisé ce moule superbe !

∴

Quand l'enfant avait douze ans, le père, ou bien la mère, parfois veuve d'un soldat mort au service du pays — disait : « que veux-tu être ? » Le fils ne pouvait guère devenir que soldat comme le père. Il préférait, l'enfant, être un soldat avec un joli uniforme, devant aller bien loin sur la mer... Il voyait dans la carrière de la marine le côté brillant qui lui cachait le côté sombre.

Ces temps ne sont plus. Les fils, même des officiers de marine, ne veulent plus être marins. Le ministre de la marine a avoué qu'on avait été obligé d'abaisser le niveau des examens ou du concours, et d'élever le maximum de l'âge, pour l'entrée au *Borda*, vaisseau-école. Malgré cela le nombre des concurrents a diminué de plus de moitié.

Il y a de ces aveux faits à la tribune qui me font regretter que l'étranger comprenne la langue française!

°°°

Donc, l'enfant travaillait, à l'âge où l'on s'amuse encore. C'était comme le travail effrayant du petit clown !

Le voici reçu. Joyeux ou triste — il ne sait — il entre au *Borda*. Ce vaisseau-école est plus terrible que l'école de Saint-Cyr. L'enfant entre dans la cage — comme un petit oiseau enlevé trop tôt du nid.

Un bien drôle de bateau que ce *Borda* ! Je me souviens que beaucoup de ces petits matelots imberbes et aux traits délicats, me rappelaient les danseuses d'un ballet de la *Muette* d'Auber — costumées en matelots !

Voici les vacances. Voici le premier uniforme. L'enfant le met avec émotion, comme la jeune fille — sa première robe de bal. Voici l'aiguillette. L'aiguillette, bouquet de marié, mais aux fleurs d'or... C'en est fait... l'enfant pubère a épousé la Mer... comme un Doge !

Alors c'est le départ vers l'horizon sans fin, là-bas, dans la brume. Le grand vaisseau diminue peu à peu. Il n'est plus qu'un point noir... à peine de la grosseur d'un oiseau, dont le pauvre petit aspirant n'est qu'une plume de duvet...

L'enfant grandit sur l'Océan. Il devient homme. Il a vingt ans. Et puis, un soir, la mère meurt. Le fils est à bord, bien loin. On dit, en Bretagne, qu'alors le fils entend le glas lointain sur les flots...

∴

Vers l'âge de quarante ans, après plus de vingt-quatre ans de service, l'officier devient capitaine de frégate, s'il a résisté à tous les dangers qu'on sait.

L'officier qui meur en pleine mer n'est point le plus malheureux. J'ai assisté à cette cérémonie mortuaire. Le mort semble, bien plus que dans le trou du cimetière — en entrant dans la mer... entrer dans l'infini !

Jusqu'à l'âge de quarante ans, l'officier de marine mène un métier d'une dureté sans égale. Je vois encore cette cabine d'aspirant de 1re classe, sur un cuirassé.... Le jeune officier était obligé, le matin, de mettre debout son pantalon. S'il s'était assis, il eût été obligé, pour passer les jambes, d'ouvrir la porte.

Nous autres, avons nous eu cette jeunesse dure ? Certes, notre vie a eu le roulis et le tangage. Nous avons eu nos naufrages, nos tempêtes... Mais à Paris, bien des bourgeois ont des salaires d'amiraux — qui n'ont pas rendu au pays les services d'un simple lieutenant de vaisseau.

Jusqu'à ce jour, l'officier de vaisseau avait une place particulière à bord. On distingue d'ordinaire les combattants des non-combattants — parce qu'ils sont devant.

Maintenant l'assimiliation va être complète. Or, la vie de l'officier s'usant plus vite que celle des autres, la retraite lui est donnée avec raison bien avant les autres.

Donc, il a ce point principal d'infériorité.

Ensuite, il aura les cinq galons après son camarade d'âge qui est entré dans les corps accessoires.

Résultat général de la loi : l'abaissement de l'ancien *grand corps* de marine, sous les corps accessoires !..

Depuis quelque temps les députés frappent par des lois nouvelles, à tort et à travers. — On dirait vraiment qu'ils jouent à *colin-maillard*.

∴

Malheureusement le coup semble prémédité. Je ne répéterai pas ce qu'on dit tout haut à bord. Je reste calme, ainsi qu'il convient à quelqu'un qui parle pour des gens graves comme les sénateurs. Chacun comprend, en effet, que cette étude est dédiée aux sénateurs.

Ah! laissez-le moi dire bien haut à notre pays? Où allons-nous?

L'officier de la marine était la machine qui coûtait le plus cher et qu'on ne peut réparer — et nous brisons cette machine qui avait une âme éprouvée par tant de tempêtes.

Depuis que nous avons ces colosses qu'on appelle les cuirassés, une seule erreur du commandant, pendant une seconde, peut détruire des millions. Avec les bâtiments à voile, le commandant d'un navire avait le temps de réparer cette erreur. Maintenant un commandement faux a un résultat instantané. Il est l'éclair — comme l'éclair, il ne peut ni être retiré ni être modifié.

Il faut trente ans d'épreuves pour former un cerveau apte à l'effroyable responsabilité de ce moment psychologique ! Et vous brisez pour toujours la fabrique sublime, ou l'on façonnait peu à peu ces cerveaux... Sur la mer, sous le ciel ! au dessous de Dieu !...

∴

Ah ! laissez-moi dire ! Quelle faute à donc commise l'officier de la flotte. Ne conservait il point les plus anciennes traditions de l'honneur militaire ? Pour l'officier de vaisseau, la patrie est encore plus visible que pour nous dans l'image du drapeau — car le drapeau est souvent tout seul à la lui rappeler.

Les députés ne savent donc point que la France était la deuxième puissance maritime militaire du monde entier.

Les Allemands ont là-bas, à Berlin, nos drapeaux, — et ils n'ont pas nos *pavillons* !

Alors que la France, puissance africaine, sera sans aucun doute appelée sur le champ de bataille, aux vagues bleues, de la Méditerranée — on brise matériel et personnel de la marine.

Bientôt, le voyageur anglais pourra sans outrecuidance répéter sa fameuse phrase — perdu qu'il était au milieu des déserts : « Quelle est cette eau que j'aperçois là bas ? Goûtez-la !... Elle est salée, donc cette eau est à l'Angleterre ! »

J'ai dit que l'armée de terre était par discipline la grande muette, mais l'armée de mer est la muette de l'Océan. Il faut comprendre la douleur mortelle que ressentent ces officiers... Là, même le détail de l'uniforme fait partie de l'honneur ! Rappellez-vous cet équipage de la *Sémillante* trouvé nu sur la rive, alors que les officiers, morts aussi, étaient seuls en uniforme. Ils avaient pris leur uniforme de gala comme si la mort qu'ils voyaient venir était une reine montant à bord !

∴

L'officier de vaisseau va partir, peut-être mourir demain — Et l'Assemblée l'a blessé au cœur, avant-hier. Quant au recrutement futur de l'état-major des combattants de la flotte, chacun sait déjà qu'il sera nul. En effet, on pourra crier au jeune homme qui se dirige vers le vaisseau-école, le fameux « jeune homme, où vas-tu » de Lamennais ?

Les ennemis de la marine militaire ne seront point satisfaits de cet article. Je jette tout mon encrier sur le rapport étrange de M. La Vieille. Il a dit « pas d'aristocratie. » Si fait, monsieur, — mais toujours une aristocratie « ouverte !... » C'est dit. J'ai montré au grand public, non pas les assassins — j'ai expliqué pourquoi — mais la sublime victime.

Tous comprendront que cette étude est en définitive une affiche qui annonce la prochaine représentation donnée à la tribune du Sénat. Le public est prévenu.

Le Sénat ne votera pas la mort de la marine militaire française, qui, Dieu merci, va prouver demain qu'elle est encore vivante. Le Sénat se souviendra que Dieu avait favorisé en 1870 nos vaisseaux... Jamais l'ennemi allemand n'est monté... à bord !...

IGNOTUS.

(*Figaro*.)

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*.)

### Nous irons en Egypte

Il est certain que M. de Freycinet prépare notre intervention en Egypte avec le consentement de l'Europe.

Constantinople, 4 juillet.

La Porte a été prévenue officieusement que, demain à l'issue de la séance de la conférence, les ambassadeurs lui proposeront, sous forme de conseil amical, d'envoyer un corps d'occupation en Egypte.

### La Conférence

St-Pétersbourg, 4 juillet

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie les lignes suivantes :

« La Conférence a obtenu deux choses : premièrement, aucun débarquement de troupes ne pourra avoir lieu pendant la Conférence; deuxièmement, si un débarquement est jugé nécessaire, la Conférence invitera avant tout la puissance suzeraine à l'opérer, et, si la Turquie refuse d'agir dans ce sens, la Conférence discutera un autre mode d'action.

» La Turquie a intérêt à éviter un échec de la Conférence. Cet échec rendrait à chaque puissance sa liberté d'action, et la Turquie perdrait l'occasion de remplir une mission pacificatrice en Egypte.

» Les préparatifs belliqueux de l'Angleterre n'impliquent aucun danger pour la paix de l'Europe et pour l'entente des puissances.

» La loyauté du gouvernement anglais est connue. Il dépend de la Porte d'agir de telle façon qu'aucun soldat européen ne mette le pied en Egypte.

» C'est pourquoi il y a lieu d'espérer que la Turquie adhérera à la conférence. »

D'après le même journal, le Sultan a ratifié la convention conclue avec la Russie au sujet de l'indemnité de guerre.

### Conseil de Cabinet à Londres

Londres, 4 juillet.

Un conseil de cabinet a été tenu à Westminster pendant la séance des Chambres.

Lord Granville avait quitté la séance de la Chambre des lords pour y assister. Le duc de Cambridge, commandant en chef des troupes, a conféré avec les ministres.

Le bruit court qu'une action militaire est imminente. On parle même de bombarder immédiatement les fortifications d'Alexandrie.

### Le recrutement de l'armée

Hier, la commission du recrutement de l'armée a repris, après deux mois d'interruption, ses travaux pour discuter le système du service de 3 ans.

M. Gambetta, comme président, a rendu compte des études auxquelles la sous-commission des effectifs s'était livrée et des conférences qu'elle avait eues avec le ministre de la guerre. On se souvient que cette sous commission avait pour mission de rechercher le chiffre exact du contingent annuel, de manière à constater si, comme le prétendait M. Gambetta, il fallait incorporer chaque année la totalité du contingent de manière à avoir l'effectif de 500,000 hommes prévu par la loi des cadres.

Cet exposé terminé; la commission a réglé l'ordre de ses travaux.

M. Gambetta, appuyé par plusieurs autres membres, a proposé de proclamer tout d'abord le principe du service de trois ans. D'autres membres, au contraire, MM. de Roys, Reille et Lanjuinais ont fait observer qu'il serait préférable de discuter et d'établir d'abord l'organisation générale de l'armée, parce que la durée du service dépendait nécessairement du mode d'organisation qui serait adopté.

Finalement, la commission a décidé, à l'unanimité, que la durée du service militaire serait, au maximum, de trois ans. La commission va maintenant examiner si cette décision s'appliquera à tout le monde, ou s'il y aura des exceptions partielles de service dans l'intérêt des carrières libérales ou pour d'autres motifs.

### Légion d'honneur

Paris, minuit 5 juillet.

Le *Journal officiel* contient aujourd'hui les nominations suivantes dans la légion d'honneur ; sont nommés :

Grand-officier, le vice-amiral Peyron.

Commandeurs, MM. Lefebvre, capitaine de vaisseaux.

Dard-Laurent, général de brigade d'artillerie de marine.

Le Myre de Villers, gouverneur de la Cochinchine.

### Les ruines des Tuileries

L'*Officiel* contient le décret ouvrant au ministre des Beaux Arts un crédit de 50,000 francs destiné à faire disparaître les ruines du palais des Tuileries.

### L'état de santé de Mgr Czacki

On lit dans le *Clairon* :

» A l'heure où nous mettons sous presse, nous apprenons que Mgr Czacki est à toute extrémité.

### Le refus du maire de Vienne

Le maire de Vienne se trouve dans l'impossibilité de faire le voyage de Paris pour assister à l'inauguration du nouvel hôtel de ville. Des affaires de la plus haute importance le retiennent à Vienne. En revanche, plusieurs membres du Conseil municipal se proposent de partir pour Paris, pour y représenter l'Autriche.

### L'expulsion des parnellistes à la Chambre des Communes

Londres, 4 juillet, 9 h. soir.

La fraction parnelliste a lu une protestation contre l'exclusion de quelques membres du Parlement, au cours de la discussion du bill de coërcition.

Cette déclaration affirme que le bill doit être considéré comme dénué de force, parce qu'il a été obtenu par la violence et le subterfuge.

Les parnellistes ont ensuite quitté la salle, au milieu des applaudissements.

Quatre d'entr'eux sont seulement demeurés.

### Manifestation socialiste à Genève

On lit dans le *Citoyen* :

« Avant-hier, a eu lieu une grande manifestation en l'honneur de Garibaldi.

» Un cortége, composé de plus de 3,000 citoyens a parcouru les rues de Genève avec des drapeaux rouges et une bannière noire, où étaient inscrits, en lettres rouges, les noms de Blanqui, Robert Blum, Dombrowski, Jehabow, Sophie Perowskaïa, Kilbaltchicz, Karakosow, Th. Ferré, Delescluze, Frutscher, Freidemann.

» Le comité exécutif révolutionnaire russe a été acclamé président d'honneur.»

### Le prince Victor à Pesth

Le prince Victor Napoléon, voyageant sous le nom de comte Moncalhère, est arrivé à Pesth, venant de Vienne.

Le prince compte rester quelques jours dans la capitale de la Hongrie.

### Duel

Nice, 4 juillet.

A la suite d'un article publié par le journal *Fantasio*, un duel au pistolet a eu lieu entre M. Verdin, capitaine au 111e régiment d'infanterie, président de la commission des ordinaires, et M. Auguste Cauviu, directeur du *Fantasio*.

Trois balles ont été échangées sans resultat.]

### Les nihilistes

Le *Journal de St-Pétersbourg* dément la nouvelle publiée par des journaux étrangers, d'après laquelle M. Wolkoff, un des hauts fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, entretiendrait des relations avec les nihilistes.

Le journal russe dit qu'il y a, à la chancellerie du ministère, un jeune secrétaire de ce nom, mais que les accusations dirigées contre lui sont de pures calomnies.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dit également que l'étrange nouvelle d'après laquelle on aurait découvert un échange de lettres entre les nihilistes et M. Orchewski, nommé récemment adjoint du ministre de l'intérieur, est démentie par cette nomination même.

### Les crimes en Irlande

Dublin, 4 juillet.

La personne assassinée ce matin est un ouvrier nommé John Kenny. Plusieurs arrestations viennent d'être opérées.

### Incendie d'un théâtre.

Saint-Pétersbourg, 5 juillet, 10 h. soir,

Le Théâtre Arcavia est complètement réduit en cendres.

## SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

*Séance du 4 juillet 1882*

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

### LA SÉANCE

La séance est ouverte à trois heures.

### ASSOCIATIONS

M. J. SIMON dépose son rapport sur la loi relative aux associations.

### PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL

Le Sénat adopte les projets d'intérêt local suivants :

1° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville d'Agen (Lot-et-Garonne) à emprunter une somme de 1,200,000 fr. ;

2° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de Tarn-et-Garonne à s'imposer extraordinairement pour le payement d'une subvention destinée au rachat d'un péage d'un pont situé sur une route nationale ;

3° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département d'Indre-et-Loire à s'imposer extraordinairement pour diverses dépenses d'intérêt départemental ;

4° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département des Basses-Pyrénées à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux et pour le payement d'une subvention applicable aux travaux d'une route nationale ;

5° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'approuver un échange d'immeubles entre l'Etat et le département de la Vienne ;

6° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à réunir les communes de Tranqueville et de Graux (Vosges);

7° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Var à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires;

8° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département des Côtes-du-Nord à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux;

9° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Neuilly (Seine) à emprunter 232,500 francs et à s'imposer extraordinairement;

10° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Mayenne à modifier le taux de l'intérêt d'un emprunt à contracter en vertu d'une loi antérieure.

### LES ŒUVRES DE FERMAT

Le Sénat adopte la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet la plublication, aux frais de l'Etat, des œuvres de Fermat.

### CRÉDITS

Il adopte ensuite à l'unanimité, par 217 votants, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant : 1° l'annulation de crédits ouverts sur le budget extraordinaire de l'exercice 1880; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1881; 3° l'ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1882; 4° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercice périmés et clos.

### VALIDATION D'ÉLECTION

Le Sénat valide l'élection de M. Hébrard dans les Indes françaises en remplacement de M. de Freycinet.

### CRÉDITS TUNISIENS

M. LE GÉNÉRAL BILLOT dépose un rapport relatif à une demande de crédits nouveaux pour l'expédition de Tunisie.

### EMPRUNT DU DÉPARTEMENT DU NORD

Dans la séance de jeudi, sera discuté le projet tendant à autoriser le département du Nord à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement pour travaux vicinaux et pour dépenses affectées à l'enseignement.

La séance est levée, à 6 heures.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

*Séance du mardi 4 juillet, 1882*

Présidence de M. BRISSON.

### LES ÉVÈNEMENTS DE SAIDA

M. BALLUE adresse une interpellation au gouvernement sur les événements de Saïda.

Il rappelle l'indemnité demandée par l'Espagne à la suite de ces événements.

Sans reconnaître des droits égaux à nos nationaux molestés à Cuba, il rappelle l'incident Cortez.

M. RIBOT dit que la commission du budget a voté le simple ajournement de la question.

M. BALLUE espère que les relations des deux pays ne seront pas compromises.

Il demande à M. de Freycinet de quelle nature sont les engagements pris par le gouvernement français, et ce que compte faire le président du Conseil.

M. DE FREYCINET répond en félicitant M. Ballue de sa courtoisie.

Il envisage les événements de Saïda au point de vue du fond de la question et non au point de vue de nos relations avec l'Espagne.

Il est d'usage traditionnel en France que le gouvernement répare les préjudices causés. Ce n'est pas par obligation, mais par un sentiment de générosité.

Il n'y a pas en cela de distinction à faire entre nos nationaux et les étrangers.

L'Espagne ayant réclamé une indemnité a par cela même, arrêté notre initiative.

On a dû lui rappeler qu'elle n'accordait pas une satisfaction analogue à nos nationaux.

Une correspondance entre les deux pays a été échangée.

Des distinctions ont été établies.

Un engagement simultané est intervenu entre les deux gouvernements. La France a demandé aussitôt un crédit à cet effet. Ce que n'a pas fait aussi diligemment l'Espagne.

M. de Freycinet approuve l'ajournement prononcé par la commission du budget, au sujet de cette indemnité.

Il présentera une nouvelle demande, portant que les deux pays donneront une indemnité à la même époque.

La dignité de la France sera ainsi sauvegardée. (Applaudissements).

M. THONSON signale des erreurs de majoration qu'il a relevées dans les états présentés par le Consul espagnol.

Il critique la conduite des négociations.

Il combat la théorie de l'Espagne nous imposant une indemnité comme une obligation juridique.

Ce serait là, dit-il, un fait dangereux et sans précédent.

M. BALLUE, constatant que la simultanéité n'est pas observée par l'Espagne, dépose une proposition tendant à faire droit aux demandes justifiées, à écarter les autres et à réduire à 64 0/0 les demandes faites.

Cette proposition est renvoyée à la commission du budget.

### LA DESTRUCTION DES LOUPS

La Chambre adopte : 1° le projet de loi ; 2° la proposition de loi de M. Cuneo d'Ornano, relatifs à la destruction des loups.

Les primes sont fixées à 100 fr. pour une tête de loup ou de louve ; à 150 fr. pour une louve pleine ; à 40 fr. par tête de louveteau.

Si un loup s'est jeté sur un être humain, celui qui le tuera aura une prime de 200 francs. Ces primes sont à charge de l'Etat.

Constatation sera faite par le maire de la commune de l'endroit où un loup aura été abattu.

### LA REVISION DU CADASTRE

La Chambre prend en considération la proposition Mattre, sur la révision du cadastre.

### LA PENSION DES VEUVES DONT LES MARIS SONT MORTS DANS UN INTERÊT PUBLIC

M. DE LA BASSETIÈRE combat les conclusions du rapport tendant à accorder des pensions aux veuves des citoyens morts pour la cause publique.

M. CAZEAUX demande la limitation du chiffre total des pensions qui pourraient s'accroître dans l'avenir.

L'article 1er fixant la pension *minima* à 450 francs et la pension *maxima* à 1200 francs est adopté.

La Chambre adopte successivement tous les articles et décide qu'il y aura lieu à une seconde délibération.

### ROUTES NATIONALES

La Chambre adopte en première délibération le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux travaux d'amélioration des routes nationales.

### INTERPELLATION HAENTJENS

M. HAENTJENS adresse une interpellation au gouvernement sur la nomination à Saint-Calais d'un sous-préfet qui a été poursuivi en police correctionnelle. Il dit que le secrétaire-général de la préfecture de la Sarthe connaît cette situation depuis deux mois.

Pourquoi garde-t-il le silence, demande l'orateur ?

M. GOBLET répond que le Sous-Préfet en question a été déféré au parquet, et que le secrétaire général, a été blâmé pour sa négligence.

Le ministre dit qu'il n'a pas cru devoir sévir contre un fonctionnaire honnête et distingué.

M. HAENTJENS demande la remise de l'interpellation à Jeudi.

La séance est levée à 6 heures.

## LA COMÈTE

Le *Mémorial de Lille* publie la jolie boutade suivante :

Si la Comète avait voulu,
Lanturlu !
Quand on eut annoncé sa course,
Se diriger vers la Grande-Ourse
Et de nos yeux se rapprocher,
Qui donc eût pu l'en empêcher ?
A l'Observatoire docile,
Si la Comète avait voulu,
Lanturlu !
Elle se fût montrée à Lille.

Si la Comète avait voulu,
Lanturlu !
Elle aurait chauffé l'éloquence
Des orateurs que l'on encense
Au congrès anti-clérical,
Et du conseil municipal
Voyant les bourdes coutumières,
Si la Comète avait voulu,
Lanturlu !
Elle aurait grandi les lumières.

Si la Comète avait voulu,
Lanturlu !
Elle aurait éclairé Wazemme,
Résolu le grave problème
De raser sans frais nos remparts,
Et, pour le palais des Beaux-Arts,
Prenant des billets par série,
Si la Comète avait voulu,
Lanturlu !
Elle eût couvert la Loterie !

Si la Comète avait voulu,
Lanturlu !
Elle aurait assaini la Deûle,
Aux rôdeurs de nuit — moins bégueule
Que la police — mis un frein,
Et purgé les eaux d'Emmerin
Qu'hélas ! nous ne pouvons plus boire.
Si la Comète avait voulu,
Lanturlu !
Elle eût acquis bien de la gloire.

La Comète n'a pas voulu,
Lanturlu !
Faire la besogne des autres.
Elle a laissé les bons apôtres
Saluer de mille bravos
Les tics du *frère* Courdaveaux.
Elle a fui nos champs et nos villes.
La Comète n'a pas voulu,
Lanturlu !
Montrer sa queue aux imbéciles.

GUSTAVE NADAUD

*Pour copie à peu près conforme :*

A. BEAUFORT.

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

### Un peu de statistique

D'après le relevé comparatif des marchandises exportées de Saint-Etienne aux Etats-Unis, dans le premier semestre des dernières années, il résulte une diminution assez sensible :

| | |
|---|---|
| En 1880 on a exporté | 5,136,389,98 |
| En 1881 | 4,277,569,66 |
| En 1882 | 3,941,570,91 |

Cette diminution coïncide avec l'extension que la culture du mûrier et la fabrication de la soie prennent aux Etats-Unis et que nous avons signalées récemment.

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

LE CHEMIN DE FER DE ROUBAIX A LA FRONTIÈRE. — Tout le monde à Roubaix se demande quand donc sera établie la ligne qui doit nous relier directement à Herseaux, et nous mettre en communication directe avec Dottignies et les nombreux et importants villages de cette région.

Le projet est depuis longtemps voté, mais il y a loin de la coupe aux lèvres lorsqu'on est livré aux lenteurs administratives.

Cependant les raisons abondent en faveur du projet.

La nouvelle ligne présente l'avantage de la ligne droite sur la ligne courbe, puisqu'elle nous conduit directement à Dottignies au lieu de nous promener par Tourcoing et Mouscron.

Deuxième et tout aussi appréciable raison, l'économie sera bien des deux tiers du tarif actuel pour les voyageurs et les marchandises.

Enfin, nous nous trouverons en relations faciles avec des pays essentiellement producteurs au point de vue agricole, et les prix des denrées se trouveront abaissés sur notre marché par la concurrence nouvelle.

Trois raisons, dont chacune est péremptoire, *à fortiori* les trois réunies.

A